



emcdda.europa.eu

Evaluation of 'national drug strategies' in Europe

EMCDDA 2004 selected issue

In EMCDDA 2004 Annual report on the state of the drugs problem in the European Union and Norway

Question particulière n° 1

Évaluation des «stratégies nationales antidrogue» en Europe

Approches des mesures permettant d'évaluer les stratégies nationales antidrogue

De nombreux pays ont récemment adopté une «stratégie nationale antidrogue»⁽¹⁴⁶⁾. Cette partie est axée sur les plans prévoyant l'évaluation de ces stratégies, qui a été menée à l'échelle européenne pour la première fois grâce aux travaux entrepris cette année par les points focaux nationaux. Ces travaux ont permis de clarifier les références à l'évaluation des «stratégies nationales antidrogue», qui ne sont pas toujours évidentes et bien définies.

Les mesures permettant d'évaluer les «stratégies nationales antidrogue» peuvent être classées en trois activités principales: 1) le suivi, qui signifie la collecte de routine des données sur le phénomène de la drogue ainsi que les réponses et les interventions; 2) l'évaluation de la mise en œuvre, c'est-à-dire l'estimation de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'initiatives et par l'affectation de ressources envisagées dans la stratégie antidrogue; et 3) l'évaluation de l'impact (généralement appelée évaluation de l'efficacité), un jugement sur les résultats (effets à court terme) et les conséquences (effets à long terme)⁽¹⁴⁷⁾ sur le phénomène de la drogue résultant (au moins en partie) de la stratégie nationale antidrogue (graphique 23)⁽¹⁴⁸⁾.

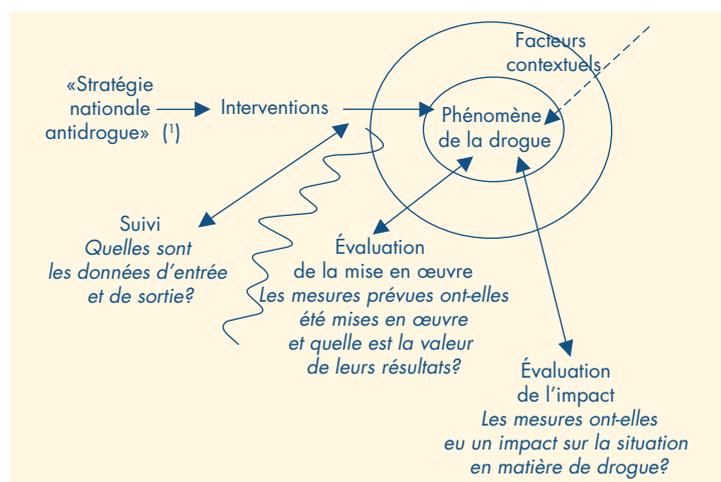
La principale distinction entre les pays en termes d'approche adoptée pour évaluer les stratégies nationales antidrogue est faite entre les pays qui procèdent à un suivi de la stratégie antidrogue et ceux qui envisagent une évaluation de la mise en œuvre et/ou de l'impact.

Les concepts de suivi et d'évaluation ne sont pas toujours clairement distincts dans les stratégies nationales antidrogue; il est donc important d'être conscient de la différence entre ces deux termes. Le suivi est un processus constant et systématique qui produit des données de routine quantitatives et qualitatives sur le phénomène de la drogue et les interventions mises en place dans le cadre de la lutte antidrogue. Il peut fournir un retour d'information régulier sur la mise en œuvre des activités (par exemple sur les données d'entrée: quelles ressources ont été dépensées; et sur les données de sortie: quelles mesures ont été mises en œuvre, sur quelle période et par qui). Toutefois,

généralement, le suivi n'apporte pas d'informations sur les conséquences d'une stratégie et n'explique pas pourquoi une activité a atteint ou non ses objectifs. Bien qu'un système de suivi puisse souvent fournir des informations sur l'évolution des différents aspects du phénomène de la drogue et sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre ce fléau, généralement il ne peut déterminer si ces changements sont la conséquence directe des mesures mises en œuvre (imputation de causalité).

La question de la causalité et d'autres questions scientifiques complexes sont abordées par le biais de l'évaluation (tableau 5), qui signifie un «jugement sur la valeur d'une intervention publique» (en l'occurrence une stratégie nationale antidrogue) «qui fait référence à des critères» (pertinence, efficacité, impact) «et à des normes explicites» (qualité, quantité) (définition extraite de la Commission européenne, 1999), et qui généralement nécessite des études approfondies pour être menée à bien. L'évaluation se compose donc de deux éléments: 1) la preuve, fondée sur des données de qualité, c'est-à-dire collectées par le biais

Graphique 23 — Niveaux d'évaluation des «stratégies nationales antidrogue»



(1) Le terme «stratégie nationale antidrogue» comprend également tous les plans d'actions équivalents découlant de la stratégie.

⁽¹⁴⁶⁾ Définie au chapitre 1, p. 17.

⁽¹⁴⁷⁾ Pour plus de simplicité, nous utiliserons ici l'expression «évaluation de l'impact» pour signifier à la fois l'évaluation des résultats et des conséquences, deux opérations scientifiques très différentes qui sont généralement distinguées dans les ouvrages concernant ce thème.

⁽¹⁴⁸⁾ Une évaluation complète comprendrait également l'évaluation de l'efficacité, qui est en gros la mesure du coût auquel les résultats et l'impact ont été atteints. Toutefois, les données concernant cet aspect étaient disponibles seulement pour l'Espagne (voir ci-dessous).

Tableau 5 — Termes relatifs à l'évaluation couramment employés (méthodes d'évaluation pour une action de nature structurelle)

| | |
|-------------------------|---|
| Évaluation globale | Évaluation d'une intervention dans sa totalité. |
| Cohérence | La mesure dans laquelle la logique de l'intervention n'est pas en contradiction/l'intervention n'est pas en contradiction avec les autres interventions poursuivant des objectifs similaires. |
| Pertinence | La mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention sont en rapport avec les besoins, les problèmes et les questions à traiter. |
| Uniformité | La mesure dans laquelle les retombées positives/négatives sur les autres domaines de politique économique, sociale et environnementale sont maximisées/minimisées. |
| Utilité | La mesure dans laquelle les effets correspondent aux besoins, aux problèmes et aux questions traités. |
| Efficacité | Le degré de réalisation des objectifs fixés. |
| Rentabilité | La mesure dans laquelle les effets souhaités sont atteints à un coût raisonnable. |
| Analyse coût/efficacité | Outil d'évaluation permettant d'émettre en jugement en termes de rentabilité. |
| Analyse coût/bénéfice | Outil d'évaluation permettant d'évaluer les avantages de l'intervention du point de vue de l'ensemble du groupe concerné et sur la base d'une valeur monétaire attribuée à toutes les conséquences de l'intervention. |
| Résultat | Ce qui est financé et accompli (ou concrétisé) avec les fonds affectés à une intervention. |
| Impact | Conséquence affectant les destinataires (bénéficiaires) directs à l'issue de leur participation à une intervention ou après l'achèvement d'une installation publique, ou encore conséquence indirecte affectant d'autres destinataires qui peuvent être gagnants ou perdants. |

Source: Commission européenne, 1999.

de méthodes scientifiques (suivi et études approfondies), de l'existence d'un lien de causalité entre la mise en œuvre d'une politique et une évolution du phénomène étudié; et 2) un jugement de valeur sur l'impact atteint, qui doit éventuellement être relié à la prise de décision.

En pratique, le concept d'«évaluation» est intimement lié à celui du «suivi»; toutefois, bien que certains documents traitent les deux termes comme des synonymes, il faut garder à l'esprit que le suivi n'est pas l'évaluation (bien que le suivi en fasse certainement partie).

Au Royaume-Uni, la stratégie nationale antidrogue actualisée a été publiée en 2002 à la suite d'un vaste examen qui a pris en compte les données probantes, notamment les évaluations de leurs composantes en termes d'offre et de demande. La stratégie nationale antidrogue fait l'objet d'un «suivi», d'une «surveillance» et d'une «gestion des performances», mais elle n'est pas «évaluée» (rapports nationaux du Royaume-Uni, p. 106). En Norvège, un objectif du nouveau plan d'action concernant l'alcool et les drogues consiste à développer un système de mesure du degré de réalisation des objectifs et des sous-objectifs du plan (rapport national norvégien, p. 65). En République tchèque, la stratégie nationale antidrogue 2001-2004 définit des buts, des objectifs, des cibles, des indicateurs de réussite et des outils pour une évaluation de l'efficacité de chaque pilier de la stratégie. L'accomplissement des tâches fait l'objet d'un suivi régulier, toutefois, la stratégie n'a pas encore été systématiquement évaluée à l'aune des indicateurs de réussite déterminés et des outils d'évaluation qui ont été définis. Cela peut être dû au coût considérable des évaluations externes

(rapport national de la République tchèque, p. 114). Le nouveau plan d'action danois envisage d'«évaluer» régulièrement un certain nombre d'activités (rapport national danois, p. 67). En Hongrie et en Pologne, les stratégies nationales antidrogue suggèrent un système permettant de suivre l'accomplissement des tâches (rapports nationaux Reitox), tandis qu'en Slovénie, bien que la nouvelle stratégie nationale «envisage l'évaluation régulière de la mise en œuvre», aucune évaluation n'a été effectuée jusqu'ici (rapport national slovène, p. 61). En Lituanie, la mise en œuvre de la stratégie nationale antidrogue (2004-2008) sera menée «en fonction des possibilités financières du pays» (rapport national lituanien, p. 35). Enfin, en Estonie, la nouvelle stratégie nationale antidrogue «comprend des éléments de suivi et d'évaluation et définit les indicateurs de performance» (rapport national estonien, p. 86).

En Finlande et en Suède (rapport national finlandais, p. 113; rapport national suédois, p. 75-76), les stratégies nationales antidrogue mettent davantage l'accent sur le suivi de la mise en œuvre de la stratégie que sur l'évaluation de son impact. En Suède, le coordinateur chargé de la toxicomanie, nommé en 2002, a la responsabilité de garantir que le plan d'action national fait l'objet d'un suivi (grâce à des rapports annuels). En Finlande, également, des travaux de recherche sont prévus pour fixer des étalons à l'aune desquels l'administration chargée de la toxicomanie effectuera le suivi et l'évaluation de ses activités. Le point focal national du Luxembourg rapporte que les résultats du plan 2000-2004 seront évalués en 2005 de manière à élaborer les stratégies complémentaires et futures (rapport national du

Luxembourg, p. 94). En Allemagne, le plan d'action 2002 concernant la drogue et la toxicomanie comprend pour la première fois une tentative de détermination des objectifs opérationnels et des critères qui peuvent être utilisés pour déterminer le succès ou l'échec des interventions (rapport national allemand, p. 101), tandis qu'en Italie le programme triennal 2002-2004 promeut l'évaluation dans le domaine de la prévention et de l'intégration sociale.

Parmi les pays qui présentent une évaluation, soit de la mise en œuvre de la stratégie nationale antidrogue, soit de son efficacité, on peut citer la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande et le Portugal (tableau 6). Les stratégies espagnole et grecque font référence à «l'évaluation de l'efficacité». En Espagne, la stratégie nationale sur 9 ans appelle à l'évaluation de sa mise en œuvre globale et sectorielle à mi-parcours, en 2003, ainsi qu'en 2008. Le but est d'«améliorer l'efficacité et la rentabilité des politiques publiques» (rapport national espagnol, p. 85), en mesurant la quantité et la qualité du service fourni. De même, en Grèce, le nouveau plan d'action 2002 sur les drogues fait référence à l'évaluation externe de l'efficacité globale des mesures mises en œuvre, qui pourrait être effectuée dans l'avenir en se fondant sur les indicateurs de l'UE et internationaux (rapport national grec, p. 110).

En France, en Irlande et au Portugal, les stratégies nationales antidrogue appellent à une évaluation globale ⁽¹⁴⁹⁾ sectorielle, dans certains cas portant sur l'efficacité (rapport national irlandais). Toutefois, les données reçues montrent qu'en fait les évaluations menées jusqu'ici jugeaient davantage du niveau de mise en œuvre que de l'efficacité de la stratégie. En France, l'évaluation du plan d'action triennal 1999-2002 [mis en œuvre par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) de 2000 à 2003] comprenait à la fois une «évaluation globale» et l'évaluation de cinq programmes prioritaires ⁽¹⁵⁰⁾. L'évaluation s'est interrompue avant d'avoir pu juger de l'impact des mesures sur la situation globale de la toxicomanie. Il s'agissait donc essentiellement d'une

estimation des progrès réalisés, par rapport à laquelle l'atteinte des objectifs opérationnels a été estimée. En Irlande, la stratégie nationale antidrogue appelle à une «évaluation indépendante de l'efficacité du cadre global d'ici à la fin 2004» (stratégie nationale antidrogue 2001-2008: «Prendre appui sur l'expérience», p. 111). Toutefois, il semble que l'évaluation comprendra un examen de la mesure dans laquelle la stratégie antidrogue a été mise en œuvre et une analyse pour déterminer si elle a atteint ses objectifs stratégiques, plutôt qu'une estimation complète de l'impact de la stratégie sur la consommation de drogue. Au Portugal, la stratégie antidrogue prévoit une «évaluation externe indépendante de sa mise en œuvre globale et sectorielle» (rapport national portugais, p. 65). Un processus interne d'évaluation est également mentionné dans le rapport.

Dans les États membres qui n'ont pas à proprement parler de «stratégie nationale antidrogue», l'évaluation globale a suscité peu d'intérêt ces dernières années, même dans les pays possédant une culture d'évaluation des projets spécifiques antidrogue. Par exemple, aux Pays-Bas, où la recherche, le suivi et l'évaluation font traditionnellement partie de la politique antidrogue, une nouvelle «stratégie gouvernementale de pilotage» (2002) vise à fournir des conseils de performance aux organes de l'administration publique (notamment ceux qui sont chargés de la santé et de la toxicomanie) (rapport national hollandais, p. 83-84). Et en Autriche, bien que le suivi de la toxicomanie se soit considérablement amélioré ces dernières années, ni les plans provinciaux (autres que les évaluations préliminaires à Vorarlberg), ni la politique globale antidrogue n'ont fait l'objet d'une évaluation (rapport national autrichien, p. 63). Dans les pays restants (Chypre, Lettonie, Malte et Slovaquie, ainsi que Bulgarie, Roumanie et Turquie), les informations sont insuffisantes pour permettre d'établir un rapport sur l'évaluation des stratégies nationales antidrogue (si tant est qu'elles existent).

Tableau 6 — Caractéristiques de l'évaluation de quelques stratégies nationales

| | «Stratégie nationale antidrogue» | Portée de l'évaluation | But de l'évaluation | Période de l'évaluation |
|----------|---|------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Grèce | Plan d'action 2002-2006 | Globale et spécifique | Efficacité | Néant |
| Espagne | Stratégie nationale antidrogue, 2000-2008 | Globale et spécifique | Efficacité et rentabilité | 2003-2008 |
| France | Plan triennal de lutte contre la toxicomanie et les pratiques addictives, 1999-2001 | Globale et spécifique | Mise en œuvre | 2002 |
| Irlande | Stratégie nationale antidrogue, 2001-2008: «Building on Experience» | Globale et spécifique | Mise en œuvre | 2004-2008 |
| Portugal | Stratégie nationale de lutte contre la drogue 1999; plan d'action 2000-2004 | Globale et spécifique | Mise en œuvre | 2004 |

⁽¹⁴⁹⁾ Évaluation globale: évaluation d'une intervention dans sa totalité (tableau 5).

⁽¹⁵⁰⁾ 1) Conventions départementales d'objectifs en matière de justice et santé; 2) politique interministérielle en matière de formation; 3) programmes départementaux de prévention; 4) rapprochement des structures spécialisées pour une prise en charge globale des addictions et 5) programmes de réduction des risques dans le 18^e arrondissement de Paris.

Évaluations: ex ante, à mi-parcours et ex post

Le guide de l'évaluation des activités de l'UE (Commission européenne, 2003) identifie quatre raisons principales de mener des évaluations: 1) contribuer à la conception des interventions; 2) améliorer la qualité de l'intervention; 3) contribuer à une affectation efficace des ressources (efficacité); et 4) établir un compte rendu des réussites de l'intervention (comptabilisation). Le même guide décrit trois stades d'évaluation: ex ante, à mi-parcours et ex post.

L'évaluation ex ante est menée avant la mise en œuvre, en principe pour évaluer le besoin d'une action ou pour établir une ligne de base. L'évaluation ex ante apparaît dans les stratégies nationales antidrogue comme un processus de révision mené par les commissions parlementaires, les commissions gouvernementales ou les ministères et qui est destiné à constituer le fondement de ces stratégies (Belgique, Allemagne, Espagne, Irlande, Portugal, Suède).

L'évaluation à moyen terme est signalée dans les stratégies nationales antidrogue de l'Espagne, de l'Irlande et du Portugal en tant qu'outil pour procéder à l'ajustement des interventions et des objectifs «en cours de route».

L'approche de l'ajustement «en cours de route» n'est pas limitée aux pays qui sont engagés dans un processus d'évaluation à proprement parler. Son utilisation est également signalée dans les pays qui mettent en place des systèmes de suivi, où cette démarche est employée pour apporter des informations fiables afin d'aider à ajuster et à remanier les actions futures. Cela impliquerait une estimation de la valeur qui est plus habituelle dans les activités évaluatives. Encore une fois, le suivi et l'évaluation sont employés de manière interchangeable.

L'évaluation ex post englobe toute la période d'intervention, habituellement en mettant l'accent sur les résultats finals de l'intervention, dans le but d'apporter une contribution pour les actions futures. Cette activité est signalée dans le rapport de la France, où l'évaluation finale du plan d'action français avait pour but de réviser les interventions et les objectifs en vue d'un nouveau plan antidrogue; et elle est proposée pour 2008 en Espagne, en Irlande et au Portugal.

Dans le domaine de la toxicomanie, le but du processus d'évaluation est toujours d'améliorer la qualité des interventions existantes et la conception de nouvelles actions. Toutefois, on peut supposer que lorsqu'une stratégie antidrogue succède à une autre, les évaluations ex ante et ex post fusionnent, aboutissant à un processus cyclique dans lequel les résultats finals de la stratégie précédente apportent une contribution à la stratégie future (graphique 24).

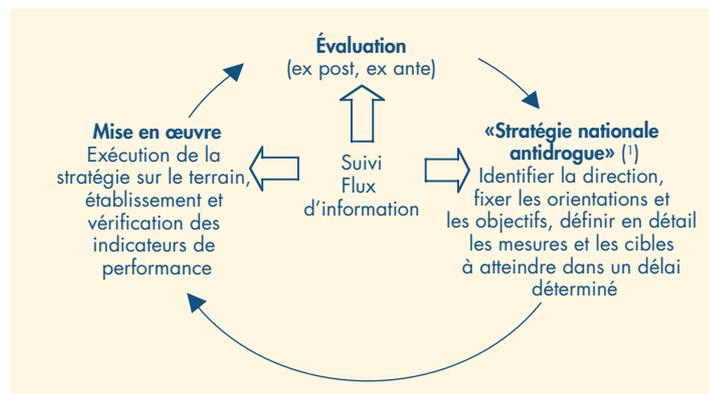
Acteurs de l'évaluation

Une autre question clé abordée dans les «stratégies nationales antidrogue» consiste à savoir si l'évaluation doit être effectuée par des évaluateurs «internes» ou «externes» à l'organisation. On trouve des exemples des deux types, et chaque solution possède ses avantages et ses inconvénients.

Les évaluateurs internes peuvent faire preuve d'une plus grande connaissance des structures et des mécanismes de communication; ils sont familiarisés avec l'organisation et avec le sujet étudié et ils ont facilement accès aux sources de données. Toutefois, il se peut qu'ils aient tendance à justifier les échecs vis-à-vis des objectifs et soient moins enclins à émettre des observations ou à proposer des changements qui pourraient être considérés comme une menace pour l'organisation. Les évaluateurs externes, en revanche, devraient apporter une vision plus objective et plus fiable étant donné qu'ils ne sont pas impliqués dans l'organisation, mais ils peuvent avoir plus de difficultés à accéder aux sources d'information et ils risquent d'essayer de satisfaire le client en fournissant des résultats conformes aux attentes. En outre, les évaluateurs externes sont généralement coûteux. Il y a donc un choix à faire entre d'une part une meilleure compréhension de la situation et la capacité à obtenir une objectivité des informations, et d'autre part une plus grande objectivité et une expertise dans l'évaluation.

La plupart des États membres semblent en faveur d'une approche mixte: en Irlande, l'évaluation à mi-parcours de la stratégie nationale antidrogue sera effectuée en 2005 par des consultants extérieurs sous la direction d'un groupe de pilotage transsectoriel; au Portugal, du personnel interne et des consultants extérieurs procéderont à l'évaluation du plan d'action 2000-2004 et, en France, des évaluateurs externes et du personnel de l'OFDT se sont chargés de divers aspects de l'évaluation du plan d'action triennal. En Espagne, l'évaluation à mi-parcours (2004) est actuellement menée par le personnel du plan national concernant les drogues (PNSD), tandis que le plan grec exige une évaluation externe. En Suède, l'Institut national de la santé publique évaluera la politique de santé publique en mesurant diverses variables de mode de vie. L'un des objectifs de la politique (n° 11) est de réduire la consommation de tabac et d'alcool, de parvenir à une société sans drogues illicites et sans dopage et de réduire les effets préjudiciables de la pratique excessive des jeux d'argent.

Graphique 24 — L'évaluation en tant que processus cyclique



(1) Le terme «stratégie nationale antidrogue» comprend également tous les plans d'actions équivalents découlant de la stratégie.

Dans tous les pays dans lesquels un processus d'évaluation est en place, l'organisme national de coordination semble être l'autorité responsable de l'organisation et de l'exécution du processus: la Mission interministérielle (MILDT) en France, le PNSD en Espagne, l'Institut des drogues et toxicomanies (IDT) au Portugal, la direction chargée des drogues en Irlande, le bureau du coordinateur chargé des drogues en Suède et, comme annoncé dans la stratégie belge de 2001, la cellule générale de politique en matière de drogues en Belgique, lorsqu'elle commencera à fonctionner. Au sein de ces organismes, les centres de suivi de la toxicomanie, qui sont habituellement les mêmes que les points focaux nationaux Reitox, sont chargés de fournir les informations et les données nécessaires pour l'évaluation, et ils assument également parfois la responsabilité technique de l'évaluation.

Objectifs et indicateurs

La question de savoir jusqu'à quel point l'on peut mesurer les effets des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale antidrogue est souvent soulevée. En effet, les stratégies antidrogue, qu'elles soient nationales ou internationales, font référence à des «objectifs» très «généraux», tels que «la réduction des risques pour les usagers de drogue» ou «le but d'une société sans drogue», ainsi qu'à des «objectifs opérationnels», tels que «l'accroissement des capacités de traitement» ou «la création d'un organisme de coordination chargé de la toxicomanie». Les objectifs «généraux» comme les objectifs «opérationnels» pourraient tirer profit de l'établissement de buts spécifiques. Les premiers sont importants en tant que fondement de la politique nationale antidrogue, ils identifient une direction mais sont difficiles à mesurer; tandis que les derniers indiquent l'exécution d'initiatives qualitatives et quantitatives, ce qui implique qu'elles devraient être plus faciles à mesurer.

Les experts et les professionnels avertissent que, pour évaluer une stratégie de manière scientifique, les objectifs doivent être énoncés d'une manière claire, mesurable et non ambiguë, en distinguant, tout en les reliant, les objectifs «généraux» et les objectifs «opérationnels». En effet, les «objectifs opérationnels» doivent être considérés comme une manière de préciser les «objectifs généraux». Des indicateurs de performance devraient alors être fixés pour mesurer la réalisation des objectifs. Actuellement, seules quelques stratégies nationales antidrogue relèvent de cette catégorie.

Rentabilité

Les stratégies nationales sont rares à insister sur l'analyse coût/bénéfice ou coût/efficacité, à l'exception de la stratégie espagnole, d'après laquelle l'évaluation de la stratégie nationale tentera également de mesurer la rentabilité de la politique publique. Bien que les budgets et

les coûts constituent une préoccupation pour les administrations publiques, le domaine de la drogue (comme le mentionne le dernier rapport annuel, OEDT, 2003b) est caractérisé par un manque général de connaissances du coût global des interventions publiques dans cette matière. Ce type d'analyse est généralement considéré comme marginal et ne figure que dans de rares travaux de recherche.

Contraintes concernant l'évaluation

Au sein de la communauté scientifique, on reconnaît qu'il est très difficile de juger de l'efficacité d'une politique antidrogue. Les experts et les professionnels mettent en garde contre les difficultés que pose l'évaluation de l'impact d'une politique publique: «plusieurs niveaux de complexité» et une «multitude de liens de cause à effet» doivent être pris en compte. En effet, il peut être difficile de détecter un lien de causalité entre une politique antidrogue et ses résultats et son impact, en raison de la variété des interventions et des effets à mesurer ainsi que des éventuels facteurs extérieurs (facteurs parasites) influant sur la réalité (par exemple les conditions socio-économiques, les sous-cultures). Certains travaux de recherche suggèrent que le phénomène de la drogue pourrait dépendre davantage de facteurs comportementaux et sociétaux que de mesures politiques.

En outre, la nature illicite de la consommation de drogue peut constituer un sérieux obstacle à la collecte de données, qui est un outil essentiel pour tout processus d'évaluation, en empêchant l'identification de nombreux aspects du phénomène de la drogue. Ainsi, l'évaluation dans le domaine de l'intervention antidrogue doit être soigneusement pensée et ses résultats doivent être interprétés avec prudence.

Conclusion

D'après les données examinées, il semble que les «stratégies nationales antidrogue» emploient généralement le terme «évaluation» pour désigner la mesure de la mise en œuvre — l'état d'avancement, les réussites, voire les échecs — et par la suite émettre un jugement sur ces données, au lieu d'évaluer l'impact de la situation globale de la lutte contre la drogue. Cela est une conclusion importante. La plupart des pays qui sont confrontés au problème de la drogue depuis plusieurs décennies sont maintenant capables de (ou disposés à) mettre en place, par le biais de systèmes de suivi, une base de mesure du phénomène de la drogue et des effets de leur action. Ainsi, les politiques antidrogue peuvent être considérées comme plus que jamais comptabilisables, ce qui, en soi, est une réussite importante.

Quelques pays sont allés plus loin, en annonçant qu'outre le développement de systèmes de suivi ils mèneront une évaluation de la mise en œuvre de la «stratégie nationale

antidrogue», par laquelle ils entendent une étude scientifique pour évaluer les mérites ou autres de tout ou partie de la stratégie. Toutefois, jusqu'ici, l'on n'a encore observé aucun signe d'une évaluation scientifique de l'impact des stratégies nationales antidrogue globales.

Généralement, les pays qui adoptent une approche plus structurée de la politique antidrogue, c'est-à-dire qui possèdent une «stratégie nationale antidrogue» globale, écrite et guidée par des objectifs, un mécanisme de coordination central avec, enfin, un coordinateur national et un solide système de suivi, font état d'un processus d'évaluation plus perfectionné (graphique 25). Il semble que l'existence d'une approche plus structurée, ce qui est en soi un signe d'engagement financier et politique, soit une condition préalable à une approche plus développée de l'évaluation d'une stratégie nationale antidrogue. Cette hypothèse doit bien sûr être confirmée par d'autres travaux de recherche.

L'essor de la culture du suivi et de l'évaluation a permis d'approfondir la connaissance du phénomène de la drogue dans l'UE et, par conséquent, les fondements sont posés pour des décisions mieux informées. L'évaluation est désormais formellement reconnue, dans les stratégies antidrogue actuelles, comme un élément essentiel de la comptabilisation, des performances et de la prudence financière. De nombreux projets et interventions spécifiques dans le domaine de la drogue contiennent déjà un élément

d'évaluation et, si cette démarche est étendue à l'ensemble des grandes interventions en matière de politique antidrogue, elle contribuera progressivement à la mesure de l'efficacité des stratégies antidrogue européennes.

Graphique 25 — Principales caractéristiques d'une approche politique structurée de la toxicomanie

